



<b>BUREAU DU 24 MARS 2021</b>				
<b>DELIBERATION N°</b>	<b>B2021</b>	<b>03</b>	<b>24</b>	<b>03</b>

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 18 mars 2021
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents (sur site ou à distance) : 23
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nombre de membres absents et excusés : 03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210324-B2021032403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2021

Publication : 25/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



## **CONTRATS PUBLICS**

### **FOURNITURE ET LIVRAISON EN CUVE DE GAZOLE ET DE GAZOLE NON ROUTIER (G.N.R)**

#### **APPEL D'OFFRES OUVERT**

#### **AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

Le quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°C20200909\_07 du Comité en date du 09 septembre 2020 accordant notamment délégation au Bureau pour les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services qui ne peuvent être passés sans formalités préalables et selon une procédure adaptée, en raison de leur montant, et approbation des avenants subséquents ;

Vu les dispositions I à IV du chapitre II de l'article 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER,

Considérant que dans le cadre de son activité, le SMEDAR dispose d'un parc de véhicules et d'engins qui nécessitent d'être alimentés en carburants (gazole et gazole non-routier), au moyen des cuves installées sur les différents sites ;

Considérant que l'actuel marché arrivera à échéance le 18/10/2021, il convient d'autoriser dès à présent le lancement d'une procédure de mise en concurrence dont les principales caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Type de procédure : Appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique)

- Forme du marché et allotissement : Accord-cadre avec un seul opérateur économique et avec émission de bons de commandes avec des quantités minimum et maximum (*articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14*)

	<b>Quantité minimum annuelle</b>	<b>Quantité maximum annuelle</b>	<i>Estimation annuelle</i>
<b>LOT N°1 (GNR)</b>	110 m <sup>3</sup> /an	250 m <sup>3</sup> /an	<i>200 m<sup>3</sup>/an pour 190 000 € ht</i>
<b>LOT N°2 (Gasoil)</b>	95 m <sup>3</sup> /an	210 m <sup>3</sup> /an	<i>160 m<sup>3</sup>/an pour 189 000 € ht</i>

- Durée du marché : 1 an ferme, reconductible 3 fois pour de nouvelles périodes d'un an (*quantités minimum et maximum identiques pour les périodes de reconduction*)
- Type de prestation : Marché de fournitures

Ayant entendu le rapport du Vice-Président et après en avoir débattu :

- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison en cuve de gazole et de gazole non-routier sur les différents sites du SMEDAR, dans les conditions indiquées ci-avant, à le signer et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ